

LA BLANCHE HERMINE



FÉDÉRATION BRETONNE LÉGITIMISTE
BP 10307 35703 RENNES CEDEX 7
CCP RENNES 361322 N

N° ISSN 1282-6669
CPPAP N° 0908 G 82360

Bimestriel, le N° : 4 € - Abonnement 1 an : 20 €

N° 70 – janvier - février 2009

MÉFIANCE OU MÉPRIS ?

4 mars 1790 - L'assemblée constituante a divisé la France en départements. La Bretagne a perdu ses États et son Parlement. Officiellement, contre l'opinion d'une large partie de sa population*, elle a cessé d'exister.

5 avril 1919 - Un arrêté ministériel institue des *groupements économiques régionaux* dits « régions Clémentel ». Les Chambres de Commerce départementales sont autorisées à constituer librement ces groupements. La Loire-Inférieure se sépare des autres départements bretons, Nantes devient le "centre administratif" de la V^e Région économique (Loire-Inférieure, Vendée, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Sarthe, Mayenne) ; Rennes forme la VI^e Région (Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan, Finistère). Il n'y a pas eu de referendum.

14 juin et 28 septembre 1938 - 29 juillet 1939 - Des décrets-lois viennent tour à tour définir ces régions et les doter d'institutions propres. Toujours pas de consultation des populations concernées.

30 juin 1941 - Par décret attribuant à certains préfets les pouvoirs des préfets régionaux et portant division du territoire pour l'exercice de ces pouvoirs, le gouvernement de Vichy confirme les limites redéfinies en 1938 et 1939. Les multiples appels provenant des mouvements culturels, associations et partis bretons n'ont pas été pris en compte.

10 janvier 1944 - Par voie d'ordonnance, De Gaulle décide de l'organisation administrative de la France. Il instaure des *régions administratives*. La région de Rennes garde les mêmes limites, c'est-à-dire quatre départements.

28 novembre 1956 - Un simple arrêté ministériel définit le cadre d'application des *Programmes d'action régionale*. Les limites de la "Bretagne administrative" ne sont pas modifiées.

2 juin 1960 - Par décret, les *Programmes d'action régionale* sont remplacés par des *Circonscriptions d'action régionale*. Les limites territoriales restent les mêmes.

5 juillet 1972 - Une loi crée des conseils régionaux et les *circonscriptions d'action régionale* deviennent des établissements publics régionaux. Elles prennent le nom de "*régions*"

2 mars 1982 - La loi Defferre érige la région en une collectivité territoriale de plein exercice. Elle s'appuie sur les régions précédemment définies. .../...

* Les députés choisis par les sénéchaussées et les diocèses ne peuvent se dire députés de la Bretagne, ils n'ont pas été légalement élus. Mais quand une élection partielle aurait pu leur donner un caractère auquel rien ne peut suppléer, ils auraient perdu ce caractère en dérogeant à la volonté manifeste de leurs commettants qui leur avaient généralement ordonné de respecter et de soutenir les droits de leur province, et leurs mandats étant la mesure de leur pouvoir ils n'ont pu légitimement faire un sacrifice inutile, injuste et consentir à des décrets désastreux dont l'effet inévitable serait la ruine de la province. (Monsieur de Botharel, Procureur Général Syndic des États de Bretagne)



**Message de Mgr le duc d'Anjou
pour le 216^{ème} anniversaire de la mort du Roi Louis XVI**



Mon Cousin [M. le duc de Bauffremont],
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis.

Les années passent et ne se ressemblent pas. Certaines sont plus joyeuses que d'autres. Le monde change mais certaines fidélités demeurent, telles que celle qui nous réunit aujourd'hui pour le 216^{ème} anniversaire de la mort du Roi Louis XVI.

Dans l'époque de crise que nous vivons, où beaucoup de fausses certitudes d'hier sont en train d'être remises en cause, quel beau symbole de voir que nous savons encore nous retrouver autour de valeurs. En effet, au-delà de la personnalité si attachante de Louis XVI, notre premier devoir est un devoir de mémoire et de fidélité aux valeurs et aux principes incarnés par la royauté française. Telle est aussi la Mission que se donnent toutes les associations, groupes et organismes qui, comme l'Institut de la Maison de Bourbon se sont voués à cet objectif et que je tiens à remercier pour leur inlassable activité.

Louis XVI par son sacrifice, mais aussi par sa vie qu'il a essayé de consacrer totalement au bonheur de son peuple reste pour nous tous un exemple. La lecture de son testament à la fois spirituel et politique doit toujours nous servir de méditation.

Rappelons nous ses ultimes paroles, invitation à la bienveillance et au pardon. Par delà la douleur et la solitude qui furent les compagnes de ses derniers jours, il nous a fermement invités, comme son fils à qui il s'adressait, à «oublier toute haine et tout ressentiment». Nous devons méditer ses paroles empreintes de respect humain et de tolérance. Dans le monde si dur et souvent si plein de pessimisme dans lequel nous vivons, ce message nous éclaire et nous renforce.

Il doit nous encourager à conserver les repères que nous ont laissés nos aïeux, repères qui deviennent si importants au moment où le monde semble en manquer. Notre chance n'est elle pas de posséder une tradition vieille de mille cinq cents ans sur laquelle notre pays est construit ? Tradition qui s'incarne dans une famille dont j'assume actuellement les devoirs.

Aucun de nous ne sait ce que sera demain, mais nous savons, en revanche, tous que cet avenir sera ce que nous en ferons, sans place à la fatalité. Il est ce que notre volonté voudra qu'il soit. Tel était bien aussi le message de Louis XVI qui, en dernier ressort, s'en est remis à la France dont il souhaitait qu'elle retrouve le sens de ses valeurs et de sa tradition.

En ce début d'année, la Princesse Marie Marguerite, notre fille la Princesse Eugénie, et moi-même, nous vous assurons de tous nos souhaits pour notre Pays, pour vos familles et pour tous les Français éprouvés en grand nombre par les temps instables que nous traversons.

Que tous les saints de France, que saint Louis, continuent à protéger la France afin qu'elle demeure la grande et puissante nation édifiée par la sagesse et la patience des Capétiens.

Louis, duc d'Anjou
18 janvier 2009

SOMMAIRE

☆☆☆☆☆☆

■ Éditorial – Méfiance ou mépris ?.....Pierre Coëtquen	p. 1	■ Notes de lectures	p. 17
■ Messages de Monseigneur le duc d'Anjou.....	p. 2		
■ En brefHenri Linon	p. 4	■ Carnet - Boutique	p. 18
■ <u>La Bretagne catholique</u> : La Société de Bretagne Jean-Yves Sancier	p. 5		
■ Une mystique fougeraise, sœur Anne de la Nativité Pierre Valancony	p. 9	■ Activités	p. 19
■ <u>Les Institutions</u> : Le droit divin providentiel, mythe ou réalité dans la pensée de Bossuet ? Jean-Michel Bocquet	p. 10	■ La légitimité en Bretagne	p. 20
■ <u>Les Pages de notre Histoire</u> :			
Le clergé et les fêtes sous la Monarchie de Juillet II..... Michel Duval	p. 12		
■ <u>La Contre-révolution en œuvre</u>			
L'embarquement pour Jersey (V) André Couillard	p. 15		

La réunification, sur tous les fronts

✓ Le Président de la république

"La Bretagne compte quatre départements. Magnifique. À Nantes, on me dit : ici, c'est la capitale de la Bretagne. Mais on est en Pays de Loire ! On a deux Normandie. On les aime. Mais en faut-il deux ?"

Jeudi 27 novembre 2008, devant les maires de France réunis en congrès à Paris, la déclaration du président Nicolas Sarkozy a sonné l'heure d'une veillée d'armes. Les prudents attendent les propositions de la commission Ballardur.

✓ "Bretagne Réunie" à l'Élysée

Jean-Yves Bourriau, président de "Bretagne Réunie" et Paul Loret, secrétaire du comité local nantais ont été reçus à l'Élysée le 21 janvier par Franck Louvrier, nantais, responsable de la communication du président de la république (*Ouest-France* du 27 janvier 2009)

✓ et d'autres Bretons à Paris

Plusieurs Bretons se sont retrouvés à Paris le 10 février pour plaider la réunification : Christian Guillemot (chef d'entreprise), Jean-Yves Le Drian (président de la région Bretagne), Jean Ollivro (géographe), Patrick Malrieu (ex-président du Conseil culturel), Dominique de Legge (sénateur UMP d'Ille-et-Vilaine) et beaucoup d'autres provenant du monde de la politique mais aussi du culturel et de l'économique. (*Ouest-France* 11 février 2009)

✓ Ce qu'en pensent les élus

Dans sa revue de presse, (numéro 47 - janvier 2009), *An ERE*, la revue de Koun Breizh, fait un large tour d'horizon des élus au sujet de cette même question. Jacques Auxiette, Jean-Claude Boulard, Philippe de Villiers, Joël Batteux, Jean Arthuis, etc. Les "non" et les "fusionnistes" (Bretagne/Pays de Loire) sont nettement plus nombreux... hors Bretagne.

(À noter également dans ce numéro, le texte très intéressant d'une conférence, "Le sentiment breton", donnée au Congrès de Perros-Guirec, le 3 septembre 1921 par Henri Quilgars)

✓ Les députés, en Bretagne

Une déclaration solennelle en faveur de la réunification, initiée le 19 février, avait recueilli 12 signatures le 25 février (sur 36 députés que compte la province) :

- *Nouveau Centre* : Thierry Benoît

- *UMP* : Loïc Bouvard ; François Goulard ; Michel Grall ; Marguerite Lamour ; Marc Le Fur ; Gérard Lorgeoux ; Christian Ménard ; Christophe Priou

- *PS* : Jean-René Marsac ; Françoise Olivier-Coupeau

- *Verts* : François de Rugy

Plusieurs élus socialistes ont refusé de signer : Jean-Marc Ayrault ; Jean-Michel Boucheron ; Jean Gaubert ; Marcel Rogemont.

✓ Les propositions du comité Ballardur (mercredi 25 février 2009)

Les conclusions du comité Ballardur seraient, dit-on, favorables à la réunification. Dans son rapport qui sera étudié à l'Élysée et probablement discuté par les parlementaires, le comité proposerait

que le nombre de régions, actuellement 22, soit réduit à 15. Nantes, et les sept autres principales villes de France, serait promue au rang de "métropole".

✓ Rennes appelée à devenir une "super" Métropole ? (jeudi 26 février 2009)

Ouest-France (édition de Rennes, du 26 février) annonce à la Une et en page 9, "Ille-et-Vilaine", que Rennes pourrait aussi devenir une métropole comme Lille, Nice ou... Nantes.

✓ Dernières rumeurs - 28 février 2009

Le mardi 17 février, Édouard Ballardur s'était dit favorable au rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne. "Dès qu'il l'a su, Jean-Marc Ayrault, le maire PS de Nantes a fait le siège téléphonique de Pierre Mauroy et d'André Vallini, les deux élus socialistes du comité, pour faire en sorte que cette proposition ne figure pas au rapport final. Face à la bronca des élus, M. Ballardur a préféré expurger du rapport final les exemples précis, qualifiant de "bobards" les rumeurs qui circulent à leur sujet."

<http://www.lemonde.fr>

édition du 27.02.09

✓ Les républicains kidnappent saint Yves

"Le 19 mai doit devenir une date forte de reconnaissance mutuelle des Bretons entre eux, en France et à l'étranger. [...] La Saint-Yves est une fête laïque que la Région accompagnera en labellisant les événements organisés ce jour-là."

Les élus de la région Bretagne et ceux de la Loire-Atlantique ont décidé de renforcer leurs coopérations :
ils seront associés pour faire du 19 mai la Fest-Yves.

✓ Démographie bretonne

Selon les chiffres publiés par l'INSEE, la Bretagne gagne 14 000 habitants chaque année mais ce chiffre ne doit pas cacher des réalités inquiétantes.

- Le nombre de mariages baisse, celui des Pacs augmente (+ 32 % en un an)
- Le taux de nuptialité n'est plus que de 3,6 % pour mille (4,3 pour la moyenne nationale)
- 55 % de naissances ont lieu hors mariage (52 % pour toute la France)
- La natalité est en baisse : **53 673 en 2007 contre 54 365 en 2006**

La Bretagne est la 4^e région la plus attractive de France (3^e pour les retraités)

Au 1^{er} janvier 2007, le nombre d'habitants était de 4 328 535 .

Les 5 villes les plus peuplées sont Nantes, Rennes, Brest, Saint-Nazaire, et Quimper.

✓ Armor magazine : "40 ans de Bretagne"

À l'occasion de son 40^e anniversaire, "Le magazine de la Bretagne au présent" a sorti un numéro spécial. Parmi les rubriques : Les grands changements - Les principaux événements - Les défis. Et beaucoup de signatures pour couvrir tous ces sujets.

HENRI LINON

LA BRETAGNE CATHOLIQUE

LA SOCIETE DE BRETAGNE

A la fin du 16^e siècle, le renouveau spirituel consécutif au Concile de Trente a suscité un profond besoin de réforme chez les religieux. Six bénédictins demandent à vivre selon l'authentique règle de saint Benoît. Ils sont envoyés au monastère Saint-Magloire de Léhon (22) où le Père Noël Mars, acquis lui aussi au retour à la règle, va les rejoindre.

En 1606, Rome accorde des Constitutions particulières au prieuré et le Père Noël Mars est établi Vicaire général pour la province de Bretagne. C'est la naissance de la "Société de Bretagne".

VI - HISTORIQUE DE QUELQUES ABBAYES DE LA SOCIETE BRETONNE

Nous nous intéresserons à quatre seulement

A- Saint-Magloire de Léhon (voir LA BLANCHE HERMINE N° 68)

B- Notre Dame du Tronchet (" " " ")

Toutes deux réformées par Dom Noël Mars lui-même.

C- Saint-Guérolé de Landévennec, pour son importance en Bretagne

D- Saint-Sauveur (anciennement Saint-Conwoïon) de Redon, pour son évolution déterminante.

C- SAINT-GUÉNOLÉ DE LANDÉVENNEC

1- La Commende

a) De 1382 à 1532

A cette époque, la Bretagne est un Duché indépendant. Le Père Marc (OSB) dans l'ouvrage *Les abbayes bretonnes*, traitant personnellement de l'abbaye Saint-Guérolé de Landévennec, nous indique textuellement ce qui suit concernant cette période :

"Déjà, il est vrai, à leur corps défendant, les moines, en 1382 puis en 1443 avaient dû laisser le siège abbatial à un étranger Guillaume de Parthenay, Augustin, et Jacques de Villeblanche, chanoine de Luçon à 21 ans !... Mais en 1489 c'était de nouveau un moine, Matthieu Henry, et après lui un autre, Jean du Vieux-Chastel. Ce fut «le dernier de la robe», et son gisant veille encore sur les ruines"

b) Depuis l'Union de la Bretagne à la France en 1532

Elle devient l'abbaye Royale de Landévennec et passe sous la Commende conformément au Concordat de Bologne de 1516.

Alain de Tregain, Louis de Kerguern, Maurice et Arnulphe Briant et leur neveu Maurice de Commacre sont des abbés commendataires consciencieux. Ils entretiennent les bâtiments et respectent le quorum de la communauté : 8 religieux profès, 2 diacres, 2 novices et un maître laïc pour la formation de ces derniers.

Hélas en 1577, l'abbaye échoit à un pauvre prêtre ignorant, Pierre Louargant, surnommé "Braspartz". Ce malheureux devient le jouet du triste sire Troïlus de Mesgoez, marquis de La Roche, en mal d'argent. Pendant plus de 20 ans, rentes, dîmes, bois, vaisselle et vases sacrés sont mis en coupes réglées. À cela vont s'ajouter les déprédations effectuées par les troupes à la solde des Ligueurs ou des Royaux d'Henri IV en 1593 et 1594.

En 1597, 5 moines subsistent. Ils confèrent à l'un d'eux le titre d'Abbé et font établir le constat des dilapidations par le conseiller du Roi au siège présidial de Quimper. Ce sont : Louis Lansulien (abbé nommé par eux), Jean Mathézou, Pierre Le Gouès, Ollivier Le Buzit et Pierre du Louët. Le monastère est tellement délabré qu'ils vivent sur les prieurés en dépendant.

Le Père F. Marc, bénédictin mentionné plus haut, établit dans l'ouvrage *Les Abbayes bretonnes*, l'histoire de l'Abbaye Royale de Landévennec au XVII^e siècle :



Abbaye de Landévennec

"Un dernier sursaut.

C'est alors qu'entre ce Mathézou, entreprenant prieur de Châteaulin et le recteur de Crozon, Jean Briant, dont on devine les relations communes, familiales sans doute, avec la paroisse d'Argol, s'ourdit un pieux complot. En l'an 1608, ledit Jean Briant, docteur in utroque, archidiaque de Cornouaille, devient l'abbé commendataire de Landévennec. C'est le salut ! Administrateur éprouvé, Briant arrachera ces bâtiments à une ruine imminente, au prix des besognes parfois ingrates et peu faites pour lui gagner des amis : faire rendre gorge aux profiteurs et créanciers, réintégrer les biens aliénés ou les titres égarés...

Il fera mieux, il relèvera cette communauté qui, à son avènement, ne comptait plus que deux religieux «lesquels semblaient plutôt des ermites dans un désert». Ce début de siècle voit se multiplier en France des tentatives de réforme monastique. En 1614, Jean Briant traite avec Chezal-Benoît (Berry) qui lui envoie un lot de moines, vite découragés. En 1617, concordat est passé avec la jeune Société de Bretagne à Léhon (près de Dinan) ; elle s'engage à maintenir dix à douze religieux, à charge pour l'abbé d'assurer dignement leur subsistance. Grâce à quoi Landévennec reprend vie. Le premier prieur est Dom François Stample, futur supérieur général ; un moment même, s'y trouvent réunis neuf religieux étudiants pour y faire leur philosophie.

Il n'empêche qu'entre Monsieur l'Abbé et les moines les rapports sont tendus. Ces derniers se disent lésés dans leurs droits et reprochent à Jean Briant de s'être emparé des titres et de les falsifier, comme de négliger les réparations urgentes. Comme alors une interminable guerre de procédures, requêtes, procès-verbaux ; arrêts qui nous laissent confondus, et qui se poursuivra sous les successeurs et neveux de Briant, Pierre Tanguy (1630-1666) et Jacques Tanguy (1666-1695). De guerre lasse, il donne sa démission en 1627 ; mais avant de se retirer, délaissant l'ancien logis contigu aux bâtiments claustraux, il se sera fait édifier, dans le style des manoirs bretons, une demeure abbatiale près de la chapelle où se garde le souvenir de l'antique ermitage du Pénity.

Depuis 1624 d'ailleurs, de par la volonté de Richelieu, la Société de Bretagne était réduite à s'unir à la nouvelle congrégation de Saint-Maur. C'est Pierre Tanguy qui, en 1632, traitera avec elle pour Landévennec..."

C'est pour Landévennec la fin de la Société Bretonne.

2- Noms de religieux

1617 – Prieur claustral : Le Révérend Père Dom François Stample

1618 – Prieur claustral : le R.P. Dom Antoine Guynart

1619 et 1620 - Prieur claustral : le R.P. Dom Gabriel de Poulpiquet

1621 – Prieur claustral : le R.P. Dom Antoine Guynart sus-nommé

De 1622 au rattachement à la Congrégation de Saint-Maur.

Prieur claustral : le R.P. Dom Benoît Grosdoigts.

Religieux en 1624 - Sept religieux soit cinq religieux et deux frères convers. Les religieux de chœur sont de petite capacité et d'âge médiocre. Deux sont assez malades.

Religieux en 1626 - Outre le prieur claustral sus-nommé, trois religieux et un frère convers.

3- Abbés Commendataires

Ce sont Jean Briant jusqu'à sa démission en 1627 puis Pierre Tanguy ainsi qu'il a été indiqué précédemment.

D- SAINT-SAUVEUR DE REDON

Cette abbaye adopte les règles de la Société Bretonne en 1618.

1. Nom des religieux

Prieur claustral : le Révérend Père Dom Charbonneau élu en 1618. Il le restera jusqu'à sa mort en 1620.

De 1620 à la disparition de la Société Bretonne redonnaise, son successeur est le Révérend Père Dom François Stample qui y cumule la charge de Vicaire général et Visiteur, c'est-à-dire de Supérieur général de la Société Bretonne. En conséquence, Saint-Magloire de Léhon perd son titre de maison-mère de la Société au profit de Saint-Sauveur de Redon.

Religieux en 1624 : Dix neuf religieux, dix profès de chœur dont sept sont prêtres, six novices dont trois sont prêtres. À cela, il faut ajouter trois frères convers. Tous les religieux de chœur sont d'honnête capacité.

Religieux en 1626 : Le Révérend Père Dom François Stample, Vicaire général, Visiteur et Prieur claustral (c'est un religieux exemplaire) ; le R.P. Dom Jean Le Tellier, vicaire ; le R.P. maître des novices, on ignore son nom ; le R.P. Célestin ; les Frères Anselme, Sulpice, Simon, Basile, Philibert, Emilien, Louis, Augustin, Mathieu, Barnabé, Lambert, Lucas Blanchard et Paul.

Frères convers : François, Arnoul, Albert, Mathurin et Amand.

Confesseurs des religieux : Le supérieur confesse toujours les religieux mais peuvent aussi le faire le R.P. Dom Le Tellier et le maître des novices

Confesseurs des séculiers : les R.P. Dom Stample et Le Tellier

2. Abbés Commendataires

Arthur d'Espinay, fils de François, seigneur de Saint-Luc, chevalier de l'Ordre du Roi, Grand Maître de l'artillerie de France et de Jeanne de Coffe. Il est nommé à l'Abbaye de Redon l'an 1600 et fait serment de fidélité au Roi (Henri IV) le 26 avril. Il fait rebâtir la maison abbatiale et introduit dans le monastère les Pères de la Société de Bretagne. Il assiste en 1614 aux États-Généraux assemblés à Paris en qualité de député du Clergé de Bretagne. Il prête serment de fidélité au Roi (Louis XIII) en 1618, pour les abbayes de Redon et de Saint-Pierre de Rillé. Le Roi le nomme quelques mois après à l'évêché de Marseille et le fait Commandeur de ses ordres. Il meurt en 1618 sans avoir été sacré.

Armand Jean du Plessis, cardinal duc de Richelieu, premier ministre du Royaume de France. Il fait serment de fidélité au Roi Louis XIII pour l'abbaye de Redon en 1622.

VII - DEUX ECHECS DE LA SOCIETE BRETONNE

A- L'ABBAYE BENEDICTINE ANGLO-IRLANDAISE DE SAINT-MALO

En 1615, un essai d'union avec les Pères anglo-irlandais de cette ville n'aboutit pas. Ces moines refusent les austérités de la règle de la Société Bretonne plus rigoureuse que celle officielle de Saint-Benoît.

B- L'ABBAYE DE SAINT-MÉEN

L'évêque de Rennes, Monseigneur Cornulier, veut réformer cette abbaye dont il est abbé commendataire. Le concordat est signé et dix religieux et deux frères convers y sont affectés. Mais un bref pontifical en 1627 impose la réunion à la Congrégation de Saint-Maur.

VIII - RATTACHEMENT À LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Le cardinal de Richelieu veut rassembler dans une seule congrégation, celle de Saint-Maur qui applique plus scrupuleusement la règle de saint Benoît, tous les bénédictins de France. D'autre part, la majorité des religieux de la Société Bretonne est bien consciente de sa faiblesse (6 monastères et 72 membres). Saint-Maur dispose de brillants savants notamment dans les domaines de l'hagiographie * et l'histoire et considère que les moines bretons sont ignorants (ce qui est franchement abusif) et trop austères. Elle est donc très réticente pour les incorporer.

Richelieu intervient à Rome et obtient un bref pontifical du 8 novembre 1627 imposant l'union. Elle se réalise en juillet-septembre 1628. Léhon, Landévennec et Redon passent aux Mauristes. Lantenac, Le Tronchet et La Chaume demeurent à ceux qui refusent par attachement à la règle plus austère de la Société Bretonne.

Les articles d'intégration, durs pour les Bretons, leur imposent de faire une année de quasi-noviciat dans une des maisons de Saint-Maur. Quant aux novices, ils doivent reprendre leur noviciat à zéro au sein de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon. Parmi ceux qui sont visés par cette dernière mesure figure le propre neveu de Dom Noël Mars, Noël Mars lui aussi, alors âgé de 17 ans.

CONCLUSION

La commende censée apporter de meilleures conditions matérielles et spirituelles aux abbayes et prieurés échoue, sauf rares exceptions, en raison de l'égoïsme et de la cupidité humaine.

La Société Bretonne encouragée par l'abbaye de Marmoutier réforme et restaure un monde bénédictin en ruine, grâce notamment à deux saintes figures emblématiques : Dom Noël Mars et Dom François Stample. Elle répond durant un quart de siècle à une salvatrice nécessité dans notre province. Mais face à la force spirituelle et savante ainsi qu'à l'ampleur de la Congrégation de Saint-Maur, la Société Bretonne perd sa raison d'exister.

Remercions le cardinal de Richelieu (précédemment admirable et zélé évêque de Luçon), fin politique au service du grand roi Louis XIII, de réaliser l'union de deux corps religieux tout en respectant avec souplesse d'esprit les moines bretons réfractaires. Les mauristes apportent aux monastères ralliés d'immenses bienfaits : locaux et lieux culturels adaptés aux besoins du temps et application la plus pure de la règle de Saint-Benoît et du Concile de Trente. Toutes brillent du plus vif éclat. A Redon, par exemple, les bâtiments conventuels sont entièrement reconstruits. D'illustres historiens de la Bretagne émergent tels Dom Lobineau, Dom Morice et combien d'autres sans oublier les éminents hagiographes contribuant à une toujours meilleure connaissance des saints et de la mémoire religieuse de l'Armorique.

Les nostalgiques de la Société Bretonne mènent une vie sainte et austère mais périssent inexorablement dans l'inconfort pour demander, plusieurs années après, à s'unir à Saint-Maur. Ils obtiennent, comme à Notre-Dame du Tronchet, l'édification de nouveaux bâtiments plus habitables et y exercent une vie monastique moins rigoureuse mais profondément pieuse. Cependant ils restent dans l'ombre et ne peuvent plus se hisser à la hauteur de leurs confrères de l'union initiale.

JEAN-YVES SANCIER

* Connaissance et biographie des saints.

Nos contemporains inquiets cherchent à percer les secrets de leur avenir. Les études plus ou moins sérieuses se multiplient et la mode de Nostradamus revient périodiquement.

Cependant, peu de Bretons savent qu'au XVIII^e siècle, dans le Pays de Fougères, une religieuse converse prophétisa les bouleversements de la Révolution et annonça la venue de la "Fin des Temps" et du "Grand Jugement".

Jeanne Le Royer naquit à une demi-lieu du bourg de La Chapelle-Janson, dans la modeste demeure paysanne de Beaulot le 24 juin 1731. Cette ferme accroche toujours sa masse grise à flanc de colline, paraissant surveiller la route de Larchamps qui s'étire à mi-pente alors qu'en contrebas, au fond du vallon, à la limite d'un petit bois, un ruisseau se cache dans les herbes. Au milieu de ce cadre qui a peu changé malgré le temps, on imagine aisément l'enfance laborieuse de notre héroïne, partagée entre les tâches ménagères, les travaux des champs et la garde des quelques moutons de la famille, alors que déjà commençait son dialogue avec le Ciel.

Comme tous les habitants des alentours, très attachés à leurs pratiques religieuses depuis les missions du bienheureux Père Maunoir, elle fréquentait avec les siens l'église paroissiale. Ce sanctuaire a, sans trop de dommage, traversé les siècles et, malgré un abord sévère, offre au visiteur d'intéressantes verrières du XVI^e, des fonts-baptismaux doubles du XV^e ainsi qu'un bénitier plus ancien encore provenant de la chapelle de la Templierie. En effet, il y avait jadis, vers l'est, à la frontière du Maine, une antique fondation templière dépendant de la Commanderie de La Guerche. Selon le chanoine Guillotin de Corson, à la fin du XVIII^e siècle, la chapelle des chevaliers était si vétuste que son accès était déconseillé.

Aux environs de sa vingtième année, Jeanne sentit s'affirmer sa vocation religieuse. Elle décida de se consacrer à Dieu et, lorsque sa mère mourut, c'est tout naturellement qu'elle vint à Fougères se mettre sous la protection de la Vierge Marie. Le 15 août 1751 on la vit au milieu des pèlerins qui se pressaient autour du sanctuaire de Notre-Dame-des-Marais, dans l'enclos de l'église Saint-Sulpice, à deux pas des imposants remparts de la forteresse. On vénérât en ce lieu une Vierge à l'Enfant, statue perdue en

1166 puis retrouvée miraculeusement deux siècles plus tard dans les douves du château.

La jeune fille ne découvrit pas l'église comme peut la voir le pèlerin ou le touriste d'aujourd'hui. Si la nef dressait déjà son élégante architecture flamboyante, le chœur subissait alors un profond remaniement et la statue sacrée, revêtue, aux grandes occasions, d'un manteau bleu brodé d'hermines d'or, était exposée dans une niche du mur nord, à l'extérieur de l'édifice. Les fidèles envahissaient le cimetière voisin et les cierges brûlaient sans fin devant l'image sainte.

A l'intérieur on pouvait, bien sûr, admirer le magnifique retable de granit de la chapelle du Rosaire, là où est exposée actuellement Notre-Dame-des-Marais, ainsi que celui de la chapelle des Tanneurs, au transept sud. Par contre le maître-autel et son monumental tabernacle couronné, les boiseries et les statues du chœur, de même que le tableau de l'Assomption, sont des œuvres postérieures à 1750.

Un an plus tard, Jeanne Le Royer entra comme postulante, avec sa pauvreté pour dot, au couvent des religieuses Urbanistes du faubourg Roger. Ce monastère sauvé et restauré par la municipalité fougeraise, témoigne de la perfection de l'art classique. Les bâtiments furent principalement édifiés entre 1680 et 1689, période de retour aux règles d'équilibre esthétique.

Lorsqu'éclata la Révolution, les religieuses continuèrent à vivre, sous l'autorité de la Règle donnée par sainte Claire, dans la plus grande discrétion. Cependant, le 14 septembre 1793, les pouvoirs publics ordonnèrent la dispersion de la communauté. Jeanne de la Nativité se retira chez son frère Guillaume, cultivateur à Montigny ou La Chapelle-Janson. Elle y vécut cachée durant de longs mois, toute occupée à la prière et la pénitence.

Le couvent de Fougères ne retrouva jamais sa vocation première. Cédé à la ville, transformé en caserne puis en immeuble d'habitation, il aurait péri sous la pioche des démolisseurs si des esprits avertis n'avaient œuvré pour sauver ce bel ensemble.

Dès 1796, les Urbanistes se regroupèrent à nouveau dans une maison amie afin de renouer avec la vie communautaire. Cependant, à la fin du Consulat elles quittèrent définitivement la cité.

Notre religieuse malade, épuisée de souffrances et de privations, rendit son âme à Dieu au jour de l'Assomption de 1796. Son corps

repose à Laignelet, bourg jadis réputé pour sa verrerie, tout contre l'église paroissiale, à gauche en regardant le porche. Des fleurs ornent la pierre tombale comme pour marquer que le souvenir de la Sœur de la Nativité "morte en odeur de sainteté" n'est pas perdu dans la contrée. Au siècle dernier, de nombreux pèlerins venaient demander son intercession pour la guérison des fièvres malignes. De nos jours, conséquence de la sécularisation, les visiteurs sont plus rares.

À une époque où le touriste court de site en site, de monument en monument, jusqu'à ce

que tout se confonde dans sa mémoire, il serait bon de renouer avec les voyages à thème. Rien de plus intéressant que de partir à la recherche d'un personnage célèbre, de mettre nos pas dans les siens, de retrouver ses paysages, ses chemins, ses maisons, d'abolir le temps.

S'arrêter là où vécurent de grandes âmes, c'est, d'une certaine manière, entrer dans leur intimité.

PIERRE VALANCONY

Sources

- *Vie et Vision de Sœur de La Nativité* par Pierre Roberdel, Ed. Résiac
- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, série 48
- *Les Sœurs Urbanistes de Fougères* par R. Bourgeois
- Société Archéologiste et Historique de Fougères (1964-1970)
- *Vie et Révolution de Sœur Nativité...* par l'Abbé Genet, 1817

LES INSTITUTIONS

LE DROIT DIVIN PROVIDENTIEL

MYTHE OU RÉALITÉ DANS LA PENSÉE DE BOSSUET ?

Dans une première partie, "Préliminaires" l'auteur a situé quelques enseignements forts de Bossuet : Hasard et Providence – Bien commun et Providence – Les fondements de la société civile – Autorité et pouvoir : des notions éphémères ? – La Monarchie : le seul mode de gouvernement qui plaise à Dieu.

Il nous fait ensuite retrouver ces différents points dans le *Discours sur l'histoire universelle* puis ici dans les *Oraisons funèbres*.



II LE DROIT DIVIN PROVIDENTIEL DANS LES ORAISONS FUNEBRES

L'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche

« Ils sont en effet purs devant le trône de Dieu » St. Jean Révé. (Apoc.) XIV, 5.

Saint Jean, dans l'Apocalypse, nous dit Bossuet « nous ouvre le ciel et notre foi y découvre, sur la montagne sainte de Sion, dans la partie la plus élevée de la Jérusalem bienheureuse, l'Agneau qui ôte le péché du monde, avec une compagnie digne de Lui ». Il existe en effet un petit nombre de fidèles qui n'a pas souillé ses vêtements, qui n'a pas souillé sa robe de baptême, qui est resté pur devant le trône de Dieu. En vérité « la vraie chasteté de l'âme, la vraie pudeur chrétienne est de rougir du péché, de n'avoir d'yeux ni d'amour que pour Jésus-Christ, et de tenir toujours ses sens épurés de la corruption du siècle ». Une fois de plus le décor est bien planté : plus que les

vanités du monde, il faut fuir celles de son propre corps et c'est là l'enseignement de saint Jean suivi par la Reine ! Elle n'a pas été changée par la mort ; elle reste blanche, innocente, candide et sans reproche devant Dieu. Elle suit les desseins de la Providence et est un modèle de pureté pour la cour, tant il est rare de voir cette « pureté parmi les hommes » et « surtout qu'il est rare de la trouver parmi les grands ! – à noter que ces propos ont été tenus devant Louis XIV qui avait écouté certains bons conseils de nature à le ramener vers la Reine : ce qu'il n'avait pas manqué de faire-». Il nous faut alors admirer les bontés de Dieu sur nous, sur la Reine qui, par la Providence, «a été élevée au faite des grandeurs humaines». Sa pureté, la régularité de sa vie sont là pour prouver que la Grâce est en elle : «attentive à Dieu et à son salut, sa mort... n'avait rien de dangereux pour

elle». En effet rien n'est plus grand, rien n'est plus «solide» que d'éviter le péché et si l'on veut mourir en état de grâce, il faut vivre de façon innocente : la Reine l'a fait, elle qui était d'auguste naissance, princesse d'Autriche, infante d'Espagne.

C'est ici l'occasion pour l'orateur sacré d'affirmer que c'est Dieu qui donne les grandes naissances, les grandes familles et de rappeler qu'Il a dit à Abraham que les rois sortiraient de lui ! De la même façon, Il a fait naître la Maison d'Autriche et la Maison de France : deux maisons illustres, deux maisons rivales, deux maisons courageuses qui ont «la piété en partage», deux maisons dont faisait partie la Reine. Et Bossuet de montrer que c'est elle qui a mis un terme à la mésentente entre l'Espagne et la France, vingt-quatre ans plus tôt. La grandeur de ces maisons n'est donc pas vaine qui permettent une telle paix et qui donne une telle Foi à Marie-Thérèse ! Bien plus, ces maisons ont particulièrement bien contribué à la vertu de la future Reine par l'éducation qu'elles lui ont donnée. La Providence a fait le reste en plaçant cette jeune femme au sommet des grandeurs humaines et des magnificences ! Aussi, par sa vertu, sert-elle de modèle aux courtisans : pieuse, patiente dans les épreuves, courageuse, elle se montre aussi humble et dévouée ! Face au péché elle ne disait pas : « il est véniel, mais il est péché et son cœur innocent se soulevait ». Face à la mort de ses enfants, Bossuet « vit... la Foi victorieuse... et le sacrifice agréable de l'âme humiliée sous la main de Dieu ». Face à la misère, elle fait preuve d'une réelle et grande charité et l'orateur sacré admire cette charité lorsqu'il parle « de ces pauvres, de ces malades, de ces estropiés... qu'elle assistait avec tant de joie... qu'elle servait avec tant de foi, heureuse...d'adorer dans (leur) bassesse la glorieuse pauvreté de Jésus-Christ». Enfin, vis-à-vis de l'Église, elle fait preuve de respect et de soumission : « au nom seul de l'Église, toute la foi de la reine se réveillait. Mais une vraie fille de l'Église, non contente d'en embrasser la sainte doctrine, en aime les observances, où elle fait consister la principale partie des pratiques extérieures de la piété ».

Ainsi non seulement son mariage a contribué à la paix, mais cette pureté, cette grande piété et cette soumission à l'Église ont été fécondes et ont remarquablement servi les sages desseins de la divine Providence, sages

desseins qui ramèneront Anne de Gonzague à Dieu !

L'oraison funèbre d'Anne de Gonzague

«Je t'ai pris par la main, pour te ramener des extrémités de la terre ; je t'ai appelé des lieux les plus éloignés ; je t'ai choisi et je ne t'ai pas rejeté ; ne crains point parce que je suis avec toi» Isaïe XLI,9,10.

À la différence des personnages des deux autres oraisons funèbres, Anne-Marie de Gonzague de Clèves (italienne par les Gonzague qui possédaient le duché de Mantoue, française par sa grand-mère Henriette de Clèves héritière du duché de Nevers, lorraine par sa mère Catherine, mais aussi comtesse palatine par son mariage avec le comte palatin Édouard, fils du prince électeur Frédéric V roi de Bohême.) n'a pas la même notoriété que les précédents. Sa mort permet de considérer l'action de la Providence dans nos âmes, de ne jamais désespérer, mais aussi de ne pas se comporter en pécheurs impénitents ! Ce qui fait dire à l'orateur sacré : « Mon discours, dont vous vous croyez peut-être les juges, vous jugera au dernier jour... et si vous n'en sortez plus chrétiens, vous en sortirez plus coupables ! » *BOS SUETUS ARATRO (le bœuf habitué à la charrue ou surnom de BOSSUET lorsqu'il était jeune tant il était travailleur et un tantinet besogneux) LOCUTUS EST CAUSA FINITA EST, Bossuet a parlé, la cause est entendue !* La conversion de la Palatine est à l'évidence un miracle de la Grâce, de la bonté et de la miséricorde de Dieu ! Son enfance passée dans des couvents du fait de la mort de sa mère (1618) soit deux ans après sa naissance semble avoir été heureuse ; mais la jeune fille supporte mal la volonté de sa famille de la faire rentrer dans la vie religieuse, même sous la houlette de sa sœur Bénédicte, abbesse d'Avenay en Champagne. La mort de son père, puis celle de Bénédicte lui permettent d'entrer dans le monde, alors qu'elle n'a que vingt ans ! D'une rare beauté, intelligente, fine, délicate et remarquablement éduquée, elle connaît une vie mondaine, dissipée et se laisse griser par ses talents et par les vanités du monde ! A vingt-neuf ans, elle épouse librement Édouard, homme effacé qui lui laisse une grande liberté ; grâce à elle, il se convertit au catholicisme ainsi que sa sœur Louise-Hollandine. Mais il meurt, lui laissant trois filles et Anne mène joyeuse vie,

vie très éloignée des exigences du christianisme : c'est d'abord « la faveur de la cour... (une) cour (qui) veut toujours unir les plaisirs avec les affaires ». Elle joue un rôle important de diplomate – nous sommes en pleine Fronde – mais n'est pas heureuse pour autant : « pendant qu'elle contentait le monde, et se contentait elle-même, la princesse palatine n'était pas heureuse ; et le vide des choses humaines se faisaient sentir à son cœur ».

Son veuvage lui permet de vivre dans la joie ; elle revient une première fois à de meilleurs sentiments puis retombe dans le libertinage et dans l'intempérance non seulement des sens, mais aussi dans l'intempérance de l'esprit « qui n'est pas moins flatteuse » que celle des sens et abandonne la foi. Deux rêves la ramènent définitivement à Dieu. Le premier est celui d'un aveugle-né qui lui fait comprendre qu'elle est dans le même état que lui vis-à-vis des réalités surnaturelles ; et que si lui ne voit pas le monde sensible, elle, refuse de croire dans ce monde invisible qui est pourtant bien réel. « Le miracle qu'elle attend est arrivé : elle croit, elle qui jugeait la foi impossible : Dieu la change par une lumière soudaine, et par un songe qui tient de l'extase ». Durant trois mois, elle craint d'approcher les sacrements ; elle s'y

prépare pourtant mais tombe en syncope et ne parvient pas à se confesser. Elle est tellement faible, pécheresse et mourante qu'elle se croit déjà damnée : « j'avouais bien dit-elle que je n'étais pas digne d'une miséricorde que j'avais si longtemps négligée... que je serais éternellement avec ses ennemis, éternellement sans l'aimer, éternellement haïe de lui. Je sentais même ce déplaisir... entièrement détaché des autres peines de l'enfer ». Sa crainte est d'être pour toujours séparée de Dieu, aussi est-elle salvatrice. C'est alors qu'elle rêve d'une poule qui sauve l'un de ses petits de la gueule d'un chien et qui ne peut se résoudre de le rendre à son ravisseur ; elle se réveille et comprend que Dieu qui est infiniment bon et qui l'a tirée de l'ancre du démon ne la rendra pas aux puissances infernales. Elle retrouve la sérénité, se confesse et renonce aux vanités du monde avec un cœur réellement contrit. Elle comprend ce qu'est le pur amour de Dieu, la patience dans les douleurs et que pour entrer dans la gloire de Dieu, il ne faut pas chercher « le paradis terrestre à la suite de Jésus-Christ... mais la montagne des Olives et le Calvaire par où Il est entré dans sa gloire ». Il faut chercher le Christ dans la sagesse et la prudence comme a pu le faire Michel Le Tellier.

JEAN-MICHEL BOCQUET

- Bibliographie** J. B. BOSSUET *Oraisons funèbres* (E. Belin)
J. B. BOSSUET *Discours sur l'histoire universelle* (Garnier Flammarion)
M. PRELOT – *Histoire des Idées Politiques* (Dalloz)

LES PAGES DE NOTRE HISTOIRE

Histoire de Bretagne : Le clergé et les fêtes sous la monarchie de juillet en Ille-et-Vilaine

Les émeutiers des "Trois glorieuses" ont contraint le roi Charles X et toute sa famille à s'exiler. Un an après sa prise de pouvoir Louis-Philippe d'Orléans, qui s'est donné le titre de "roi des Français", s'efforce toujours d'obtenir le ralliement du peuple, il espère l'obtenir par l'intermédiaire du clergé.

II - Le premier anniversaire de la révolution de Juillet

À la mi-juillet, voici qu'approche déjà le premier anniversaire des Glorieuses. Le roi a voulu que chacune de ces trois journées soit commémorée. Toutefois, le ministre appréhende que dans les campagnes ces fêtes ne viennent interrompre les travaux agricoles. Aussi laisse-t-il aux préfets le soin d'en déterminer la durée en accord avec les maires. «L'intention du gouvernement est de permettre, ici ou là, de confondre en une seule fête tous les anniversaires» rappelle-t-il, le 17 juillet. La veille déjà, le préfet

Leroy s'était adressé à tous les sous-préfets du département «ces jours-là chacun sera libre d'organiser le programme des cérémonies et de le modifier en rapport avec les besoins et les ressources de la localité». La bienfaisance sera à l'honneur. N'est-elle pas l'attribut des peuples libres ? «En cet anniversaire véritablement national», explique le préfet «nos cœurs, tout à la sainteté du serment et des lois vengées, se livreront à des joies tout à la fois plus vives et plus pures. Tous participeront aux

réjouissances publiques auxquelles nous convient à la fois le roi et la Patrie».

Rennes : ses festivités pompeuses

Cette fois l'évêque de Rennes, sans attendre la lettre d'injonction expédiée au clergé le 19 juillet, a cru bon de prendre les devants : le 18, il informe le préfet qu'une messe sera célébrée le 27 courant à 11 heures précises en la cathédrale, pour toutes les victimes de juillet décédées, souligne-t-il *«dans le sein de l'église catholique apostolique et romaine»*. Fier de ce succès, le préfet ne manque pas le 20 juillet d'en faire état à tous les sous-préfets pour apaiser leur inquiétude. *«Les autorités ont décidé de se rendre à la messe avec la garde nationale et les troupes de ligne, en observant le cérémonial d'usage»*. L'ordre du jour du général Bigarré est formel : le 27 juillet, le canon sonnera de quart d'heure en quart d'heure depuis six heures du matin jusqu'au crépuscule. La garnison et la garde nationale battront la générale dès neuf heures du matin ; assemblée à neuf heures et demie ; rappel à dix heures dans les casernes ; des crêpes seront mis aux cravates des drapeaux ; les officiers en porteront au bras et à l'épée et les tambours auront leurs caisses couvertes de drap noir ». Un détachement du quatrième d'artillerie auquel se joindront une compagnie de carabiniers et de gendarmes, cent hommes de la garde nationale et vingt vétérans se masseront vers dix heures et demie devant Notre-Dame. Dans l'église, le maire, le préfet et les militaires auront leurs places soigneusement désignées devant le catafalque, à proximité duquel se tiendront les garde-drapeaux. Après la messe, les troupes défilèrent sur la place du Palais autour du cénotaphe élevé aux mânes des vainqueurs de juillet. Le 28 juillet, la garde nationale et les députations se réunirent sur le Champ de Mars. Le soir, un banquet patriotique est prévu sur le grand Mail qui sera ouvert aux invités avec carte à partir de seize heures : souscription à l'Hôtel de Ville. Les autorités se regrouperont dans l'allée centrale, les autres participants dans les allées latérales. Deux ponts de bateaux seront édifiés pour faciliter les liaisons avec Saint-Cyr et le chemin de halage sur la Vilaine. Le premier toast porté au nom du roi sera ponctué de vingt et un coups de canon, les autres réservés aux invités d'honneur. Le lendemain sont prévus un défilé de troupes sur le Champs de Mars et un lancer de ballons. Le

maire, qui a reçu l'ordre d'entrer en rapport pour la messe avec le vicaire général, clame bien fort au préfet qu'il ne sanctionnera point cette dépense. Aucun fond n'ayant été imputé à cet effet par le conseil général, le préfet se résout le 7 septembre à enjoindre à la municipalité de créditer la fabrique de Saint-Melaine d'une somme de trois cents francs.

Saint-Malo : service minimum

À Saint-Malo, au témoignage du maire, l'armateur Hovius, président de la Chambre de commerce, les fonds municipaux, déjà affectés à l'achat du portrait du roi et aux frais de la fête du 1^{er} mai, n'ont permis qu'une modeste distribution de secours de neuf cents francs. Le banquet patriotique a été couvert par une souscription de la garde nationale et l'hôtel de ville illuminé.

Vitré : peu de monde

À Vitré, le curé doyen a donné ses instructions pour que la messe soit célébrée le 27 au matin à onze heures. À Notre-Dame, en dehors des autorités, il y avait peu de monde au service autour du catafalque et des drapeaux tricolores, *«surtout peu de dames»* déplore le sous-préfet qui regrette que les trois paroisses de la ville ne se soient pas réunies pour célébrer ce jour-là avec plus de pompe. Il eut été, selon lui, préférable de reporter la cérémonie au dimanche suivant 29. *«Veuillez solliciter l'évêque à cette fin car ici Monsieur de la Guertrie notre grand vicaire, ne prendra pas non plus cette initiative»*. La revue de la garnison s'est tenue le samedi en présence des autorités. Elle a été suivie d'un toast à cinq heures à la caserne. Le soir après le banquet, quelques gardes nationaux ont parcouru les rues de la ville avec violons, tambours et clairons. Le lendemain dimanche, le pique-nique de deux cents couverts organisé dans la cour de l'ancien séminaire en présence de dix-huit membres de la garde de Rennes a été égayé *«par la nouvelle de la victoire des Polonais apportée le matin par la diligence»*. La municipalité s'est fort endettée pour la circonstance. *« Dans une ville où l'opposition carliste est si nombreuse et si influente sur la population ouvrière et pauvre », ces festivités patriotiques sont cependant jugées les bien venues «d'autant que la sévérité des prêtres les avaient depuis longtemps bannies»*.

Fougères : seules les communes bleues répondent

À Fougères, le 11 août, le sous-préfet se félicite des fêtes de juillet dans sa ville mais il déplore que l'annonce de la nouvelle illumination ordonnée par le gouvernement le 8, pour l'anniversaire de la proclamation de la Constitution le 9 août, lui soit parvenue trop tard. « *Ce fut, nous dit-il, un jour un peu pâle après les Glorieuses* ». Tout le temps que lui laisse « *l'abâtardissante bureaucratie* », il le consacre affirme-t-il, à parcourir « *nos chemins vicinaux* ». Il a pu ainsi recueillir, directement auprès des maires, des échos des fêtes dans leurs communes. Car les rapports demandés à ce sujet tardent à arriver à la sous-préfecture. Seules douze communes, parmi lesquelles Saint-Aubin du Cormier, le Loroux, Antrain, Bazouges, Saint-Christophe de Valains et Saint-Marc le Blanc, communes bleues, ont répondu, soit le cinquième de son arrondissement.

Montfort : les maires montrent peu de zèle

De son côté, le sous-préfet de Montfort se plaint lui aussi de la lenteur et du peu de zèle des maires de sa circonscription.

Un clergé dans l'ensemble peu coopératif

À en juger par le petit nombre de lettres parvenues à la préfecture, on peut douter des belles assurances contenues dans le rapport préfectoral. Le fonctionnaire s'en console en mettant en avant les travaux agricoles et le peu de ressources de beaucoup de communes. En fait, seuls les chefs-lieux de cantons se sont manifestés. « *Dans un département où tous les cœurs ne passent pas pour partager les nobles sentiments qu'on honorait* », il est heureux que ces cérémonies n'aient été « *troublées par aucune tentative contraire* ». De fait les réponses -une trentaine de communes sur trois cent soixante-six- ressortissent à 90% des arrondissements de Rennes et Saint-Malo, à l'exclusion presque totale de ceux de Fougères, Vitré, Redon et Montfort, anciens pays de chouans. Plusieurs maires déplorent le peu d'empressement des desservants à annoncer le service funèbre, quelque mauvaise grâce à le célébrer, « *voire un défaut de complaisance dans la fixation de l'heure du service* ». À Vern, la messe n'a point été bannie, elle s'est tenue de bonne heure en semaine et les agriculteurs ne se sont point dérangés. À Gevezé, le maire a dû

commander au bedeau de sonner l'office, la veille du service, lequel a été suivi par dix conseillers. À Saint-Médard, le desservant s'étant absenté, le vicaire n'a pas voulu de la présence de la garde locale à la messe du dimanche suivant ; en l'absence d'office solennel, le maire a dû se contenter d'une proclamation au cimetière. À Saint-Germain-sur-Ille, où le curé ne cache pas ses sentiments à l'encontre des libéraux, le maire ne parvient pas à obtenir un office solennel le mercredi, jour où cependant la messe est offerte pour tous les morts de la commune. Il ne veut pas de la présence en armes de la garde nationale dans l'église et s'en explique sans façons au prône du 31 juillet. À Moigné, le maire s'estime heureux d'avoir obtenu une messe « *chantée* », mais à Chasné, le recteur exige des assistants qu'ils quittent leurs armes et entrent découverts à l'église. Le maire proteste : l'usage veut, selon lui, qu'ils y assistent « *couverts et armés* ». À Saint-Erblon la messe a débuté à six heures cinquante ; à sept heures quinze, « *quand je suis arrivé*, explique le maire, *tout était terminé* ». À Nouvoitou, le maire et plusieurs membres de son conseil ont assisté à l'office avec des chapeaux tricolores. C'était la seule note gaie, note le correspondant, car l'église était « *revêtue de deuil* ». Le maire de Saint-Thual se dit satisfait d'avoir dressé un drapeau tricolore sans s'être fait jusqu'ici écharper. À Janzé, « *un pigeon a été tiré après que le roi ait choisi sa reine* » et un bal a suivi la collation. C'était, explique le maire extasié, une fête « *vraiment départementable* » (sic). À Amanlis, où les fidèles de Corbières tiennent toujours les ressources de la fabrique, la commune, faute d'argent, n'a pu célébrer les fêtes de juillet ; elle sollicite la permission d'avancer cinquante francs sur le budget de 1832 pour récompenser le « *mauvais service* » du curé. À Feins, la messe du 27 a été aussi « *un échec* », par contre le 31, les gardes nationaux étant de retour de Rennes, on a allumé un bûcher et servi un repas de quatre-vingt-seize couverts. « *Nous mêlons nos femmes à toutes nos fêtes* », explique le maire, un pur patriote, « *c'est le seul moyen d'atténuer l'obsession de nos prêtres* ». À Dol, un repas a été servi sous la halle, aux frais de la municipalité, pour remercier la garde nationale de son concours et la commune obtient du préfet que les frais de la cérémonie (cinq cent quatre-vingt-dix-sept livres) soient imputés rétro-activement sur le budget, non dépensé, de 1829.

À Bazouges, le nouveau drapeau tricolore a été arboré au cri bien pesé de «*Vive le Roi de la France*». Certes, «*une espèce de drapeau blanc*» a été arboré à proximité au haut d'un arbre par des inconnus. Un tel forfait ne saurait être imputé, selon le maire, aux gens de la localité qui ne compte, assure-t-il «*ni retardataire ni réfractaire*». À Lalleu, le comte de Langle a donné au curé le

conseil de s'absenter le 27 juillet. On l'a vu à six heures sitôt après la messe, partir à cheval à Rennes «*voir ses gens*». Selon le maire, ce desservant rebelle doit être semoncé par l'évêque, à la doléance spéciale du préfet.

(à suivre)

MICHEL DUVAL

LA CONTRE-RÉVOLUTION EN OEUVRE

Le comte Joseph de Puisaye en Bretagne en 1793-1794

Mme de Gouyon Beaucorps, née Renée Thérèse Le Gonidec de Keramel, avait épousé un officier de cavalerie mais tandis que son mari avait émigré, elle était restée à Rennes et sa maison était pour les Chouans un lieu de ralliement. Dénoncée, elle avait dû s'enfuir en toute hâte en abandonnant ses quatre enfants.

5^e partie : L'embarquement pour Jersey à Saint-Briac le 15 septembre 1794

Une Bretonne énergique au service du Roi

Qui était et que devint Madame de Gouyon, cette dame bretonne dont Puisaye n'a pu se refuser de faire connaître l'histoire «comme un exemple de l'énergie qui a été si remarquable chez la plupart de ses compatriotes» ?¹ Elle se trouva tout à coup pourchassée et démunie de tout. Dès qu'il connut son malheur, Puisaye s'empressa de secourir cette femme qui, au péril de sa vie, avait rendu de grands services à la cause du Roi. Sa maison, qui était un refuge, un lieu d'accueil et de rendez-vous pour les amis du Roi, était située à Rennes dans une rue qui, à la fin du 18^e siècle, portait le nom de rue Basse Saint-Etienne et au 19^e siècle celui de rue Basse jusqu'en 1892, ainsi appelée en opposition à la rue Haute, l'actuelle rue Saint-Malo. Elle s'étendait du carrefour Jouault au bas des Lices jusqu'à l'ancienne église Saint-Étienne. C'est actuellement la rue de Dinan. La maison qu'elle habitait appartenait depuis 1776 au sieur Gilbert, droguiste.² C'était une maison de plaisance dont le jardin descendait jusqu'à la rivière de l'Ille qui n'était pas encore canalisée. Elle le fut en 1832. Les royalistes de passage qui venaient loger chez elle profitaient de cette disposition des lieux pour traverser la rivière en dehors des ponts gardés.³ Appelée ancien-

nement maison de l'Étang, c'était la troisième maison au nord du numéro 1, près de l'entrée du couvent des Augustins dont la chapelle devint en 1791 l'église de la paroisse Saint-Étienne Saint-Augustin où l'on transféra le culte paroissial de l'ancienne église Saint-Étienne.

Quand, à la suite des déclarations de Dorat,⁴ on vint pour l'arrêter, elle dut quitter sa maison à la hâte en abandonnant tous ses biens et ses quatre enfants : Auguste-Charles, né le 19 novembre 1780, âgé de 14 ans, Aimée-Constance, née le 13 octobre 1782, âgée de 11 ans, Armand-Louis, né le 20 juillet 1786, âgé de 8 ans, Françoise-Armande, née le 23 septembre 1788, âgée de 5 ans et demi.⁵ De Rennes, elle se rendit à la Roussellais, la maison de campagne qu'elle louait à Mordelles, mais les soldats s'y trouvaient déjà pour perquisitionner. Prigent qu'elle réussit à rencontrer et dont la mission était alors de guider Puisaye et ses compagnons de Clayes à Saint-Coulomb où était prévu l'embarquement pour Jersey, l'engagea à les suivre. A cette mère désespérée de laisser derrière elle quatre jeunes enfants «dans un moment où elle avait tout à redouter, sinon pour leur vie, du moins pour leur éducation»,⁶ ce qui était une situation terrible et horriblement angoissante, Puisaye et Prigent promirent qu'ils

¹ Puisaye, *Mémoires*, t. II p. 607.

² Paul Baneat, *Le vieux Rennes*, p. 146, 1911, réimpression en 1972.

³ Sainte-Claire Deville, «Études sur le comte Joseph de Puisaye» *Mémoires Soc. Hist. Arch. de Bretagne*, 15,

(1934) p. 104 - Interrogatoire de Léonard Dorat devant le comité de surveillance de Rennes, le 30 prairial an 2.

⁴ A.D., I.-et-V., L 1484.

⁵ Registres paroissiaux de Rennes - Archives municipales de Rennes.

⁶ Puisaye, *Mémoires*, t. II, p. 610.

feraient tout pour qu'ils la suivent de près et la rejoignent au plus tôt. Cet espoir acheva de la décider à partir avec eux.

Son mariage

La comtesse de Gouyon (et non pas de Goyon comme le spécifie un jugement du tribunal de première instance de Rennes du 24 août 1810 en marge de l'acte de baptême de Armand-Louis-François de Gouyon, né le 20 juillet 1786) était née Renée Thérèse Le Gonidec de Kéramel, au Vieux Bourg, en Quintin, le 4 avril 1749. Elle était fille de François-Gilles Le Gonidec, sieur de Kéramel, avocat et sénéchal de plusieurs juridictions, et de Renée-Françoise de Gouyon Beaucorps. Le 22 janvier 1777, elle et sa sœur Anne-Jeanne Le Gonidec, épouse de François-Constance Lesquen de Ménardais, directeur général des postes, demeurant ensemble à Rennes, rue de Beaumamoir, paroisse Saint-Sauveur, réclamèrent leur part d'héritage, environ vingt ans après le décès de leur père survenu en son manoir de Kéramel, par la voie d'un exploit de Claude-Louis Vincent, huissier à Pontcroix, notifié à leur frère, Mathieu-François Le Gonidec, héritier principal, lieutenant de vaisseau, demeurant à Pontcroix.⁷ Elles n'avaient pas obtenu de lui les satisfactions qui leur étaient dues sur la succession de leur père dont dépendaient la terre de Kéramel et autres objets tant mobiliers qu'immobiliers qu'il convenait de partager.

Renée Thérèse Le Gonidec épousa le 17 février 1780 à Rennes, au village de Cleusné, en la chapelle Notre-Dame de la Guérinais, avec l'agrément de Messire le recteur de la paroisse de Toussaints, François-Christophe de Gouyon de Beaucorps, né à Chantepie, le 13 août 1748, fils de François-René de Gouyon, chevalier seigneur de Beaucorps, et de Jeanne-Marie Hindré, lieutenant au régiment de Royal-Navarre cavalerie. Une dispense de l'empêchement dirimant de consanguinité leur avait été accordée par le Saint-Père le 22 janvier.⁵

La République vole les biens du comte de Gouyon

Le comte de Gouyon de Beaucorps émigra. Il servit comme capitaine de dragons dans le régiment d'Enghien de l'armée de Condé. Il fut inscrit au premier supplément de la liste des

émigrés le 5 février 1794 -17 pluviôse an 2-⁸. Le 23 septembre 1804, le receveur de l'Enregistrement de Saint-Aubin-d'Aubigné écrit que l'émigration de François-Christophe de Gouyon Beaucorps a été connue à son bureau par une lettre du directeur à Rennes du 15 mars 1794 -25 ventôse an 2-, laquelle lui enjoignait de prendre en régie des biens lui appartenant, qui consistaient en deux petites terres en Chevaigné.⁹ Il paraît résulter d'une lettre du receveur de l'Enregistrement de Saint-Aubin d'Aubigné que François-Christophe de Gouyon était absent à l'époque du 1^{er} septembre et du 1^{er} décembre 1792 puisque les quittances données à ces dates pour la métairie et la closerie de la Chomerais étaient signées par la dame Gonidec de Gouyon, alors domiciliée à Rennes, comme procuratrice de son mari.⁹ Ses biens furent confisqués au profit de la République en exécution des lois du 2 septembre 1792 et du 28 mars 1793.⁸

Le 30 juillet 1796 -12 thermidor an 4-, on vendit au citoyen Mathurin-René Laumailleur, notaire public à Rennes, demeurant n° 10, rue des fédérés, des biens provenant de l'émigration de Gouyon Beaucorps situés au lieu de la Basse Geminais, en la commune de Chevaigné, comprenant maison, étable, jardin, refuge à porc, pressoir, four, des clos, des prés et des champs, le tout d'une contenance de 978 cordes (un journal ou environ un demi-hectare valait 80 cordes) évalué à 3 960 livres, avec un revenu de 180 F.⁸

Le 2 août 1796, on vendit au citoyen Jean-Baptiste Udin, commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Saint-Aubin-d'Aubigné, le corps de logis, une grande prairie, des clos et des prés au lieu de Chomerais, en la commune de Chevaigné, d'une contenance totale de 881 cordes, provenant de biens de l'émigré François Gouyon de Beaucorps, le tout estimé 3 080 livres.⁸

Les dettes de Mme de Gouyon

Dans sa fuite précipitée, la comtesse de Gouyon laissait derrière elle nombre de factures impayées.⁷ Le 6 février 1795, la citoyenne Bigot, bouchère fait une pétition à l'administration où elle réclame 792 livres pour la viande fournie à la femme Gouyon. Elle présente une

⁷ A.D., I.-et-V., 1 Q 1023.

⁸ A.D., I.-et-V., 1 Q 360.

⁹ A.D., I.-et-V., 1 Q 1228.

reconnaissance de dette de 700 livres de ladite Le Gonidec Gouyon du 23 mars, enregistrée à Rennes le 22 juin. Le représentant Alquier donne l'ordre à ladite Bigot de fournir la viande nécessaire aux enfants, à la domestique et aux personnes commises à la garde des enfants de la dame Le Gonidec de Gouyon, laquelle, le 4 octobre et le 18 octobre 1794 est dite «émigrée depuis peu.»

Le 3 octobre 1793, la dame Le Gonidec de Gouyon certifie devoir 261 livres 12 sols à la veuve Vaugeois, marchande de vin, laquelle entre octobre 1792 et la fin janvier 1793, est créancière de la même personne de 215 livres pour la vente de 39 bouteilles de vin rouge, la bouteille valant 1 livre 2 sols, et le 19 octobre 1792 d'une barrique de vin rouge.

Le 4 octobre 1794, le citoyen Gérard, jardinier, est créancier d'une somme de 57 livres 14 sous pour fourniture de 8 pots faite le 12 décembre 1792, de graines le 9 mars 1793 (3 livres 1), de 560 palles d'asperges le 13 avril (11 livres), de 6 orangers à 6 livres le pied (36 livres) le 25 mars 1793.

Le citoyen Caignon, apothicaire à Dol, est créancier de 81 livres 17 sols depuis le 10 mars

1790 jusqu'au 21 septembre 1791 pour la vente de deux pistolets et de médicaments fournis à Gouyon et à sa femme, émigrés.

Le citoyen Gilbert, droguiste, déclare, par lettre du 11 novembre 1794, être créancier de 76 livres pour fournitures de janvier 1792 à février 1793 et de 91 livres 9 sols pour la vente de chocolat à la vanille, de réglisse, d'huile surfine et d'huile d'olive grasse.

Barbarin, apothicaire à Rennes, réclame la somme de 230 livres 1 sol à l'émigrée Le Gonidec pour fourniture de drogues et de médicaments, et comme héritière de Mme de Koignant, sa mère, d'une somme de 11 livres 7 sols, pour fourniture de médicaments lors de la maladie de mort de cette dernière. Dame Renée-Françoise-Agnès de Gouyon Beaucorps, veuve en premières nocces de Messire François-Gilles Le Gonidec, seigneur de Keramel, en secondes nocces de Messire Pierre de Koignant, était décédée le 10 octobre 1790.

(à suivre)

ANDRÉ COUILLARD

NOTES DE LECTURE



Manifeste légitimiste

Table des matières de cette réédition :

Introduction à la politique - Légitimité naturelle et légitimité théologique - Autorité et institutions politiques - Du bon exercice de l'autorité royale - La légitimité contestée - Les corporations : utopie ou idée neuve ? - Deux pièges en temps de crise : naturalisme et providentialisme - Essai sur le libéralisme pratique - Action du catholique dans une société révolutionnaire - Légitimiste et légitimité - Conclusion et perspective.

Ouvrage à commander chez Madame L-E. du Bouexic (Pinieux 56220 Limerzel) – 24 € franco de port

✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠
✠
✠ **Lisez La Gazette Royale,** ✠
✠ **Abonnez-vous à l'organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France** ✠
✠ **Le numéro: 4.50 €, abonnement (1 an) ordinaire: 15€, étranger: 17 €, soutien : 20 €** ✠
✠ **Abonnement à l'ordre de l'U.C.L.F. Adresse : La Gazette Royale,** ✠
✠ **M. Dominique Coudé, Pont Gwenn 22420 Plouaret – uclf@sfr.fr** ✠
✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠

CARNET

† Monsieur Roger BERROU, fidèle abonné de LA BLANCHE HERMINE, est décédé le 28 février 2009.
Nous présentons à la famille du défunt nos sincères condoléances et l'assurance de nos prières.

NAISSANCES

* MARIE-VICTOIRE, NÉE LE 13 JUILLET 2008,
SŒUR DE APOLLINE, JULIETTE, PHILIPPE, MAXIMILLIEN, THÉOPHANE ET HUBERT
CHEZ M. ET MME HENRI GOUTTIERRE

* ENGUERRAND, NÉ LE 21 DÉCEMBRE 2008,
FRÈRE DE AMAURY
CHEZ M. ET MME JEAN-NOËL COMPAROT DE BERCENAY.

* JEANNE, NÉE LE 21 JANVIER 2009
SŒUR DE LOUIS-PIERRE, MARGUERITE ET FRANÇOIS-MAURILLE
CHEZ LE COMTE ET LA COMTESSE PIERRE COLLAS DE LA BARONNAIS

FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS ET TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR À :
MARIE-VICTOIRE, ENGUERRAND ET JEANNE.

BOUTIQUE

Avez-vous votre Kroaz du, l'authentique drapeau breton ?

- en coton doublé
- 12 x 18 cm 5,60 euros (franco de port)
- 37 x 47 16,00 " "
- 80 x 120 64,00 " "

À chaque envoi est jointe systématiquement
l'histoire du drapeau breton.



- Autocollant :
(Kroaz Du L'authentique drapeau breton) : 2,00 euros (+ frais d'envoi)

ACTIVITÉS DE LA TRADITION CATHOLIQUE ET DE LA TRADITION ROYALE EN BRETAGNE ET AU-DELÀ

Il ne s'agit ici que des activités ouvertes au public.

Pour des raisons diverses, il peut arriver qu'un cercle soit obligé de changer la date d'une manifestation ; si vous n'êtes pas inscrit ou si l'inscription n'était pas nécessaire, renseignez-vous quelques jours avant auprès de ce cercle ou sur le site www.uclf.org.

* ACTIVITÉS

Plusieurs cercles ont des activités régulières, se renseigner auprès de la FBL ou sur le site www.uclf.org. Vous trouverez également sur ce site les activités offertes par les autres cercles de l'UCLF et par des associations amies.

* SAMEDI 25 AVRIL 2009 :

5^e journée de formation légitimiste

(Nombre de places limité)

Pour vous renseigner :

le président de votre cercle, la FBL (☎ 09 71 31 10 40) ou
l'équipe organisatrice (☎ 06 32 53 25 79 - 06 11 44 04 60 - 06 14 69 53 62)

* DIMANCHE 17 MAI 2009 : 28^e rassemblement légitimiste du Périgord et du Sud-Ouest (fontdargent@orange.fr)

* SAMEDI 6 JUIN 2009 :

25^e Journée de découverte du Patrimoine.

Journée des familles. Journée pour tous, des plus jeunes aux plus âgés. Réservez cette journée pour visiter le Trégor.

Organisation par le cercle Saint-Yves

Pont Gwenn 22420 Plouaret - ☎ 02 96 38 89 26 - 09 71 29 32 49

- Courriel : santerwan@uclf.org

* DU 20 AU 26 JUILLET 2009 : Université Saint-Louis - 19^e session

Union des Cercles Légitimistes de France, en partenariat avec l'Institut de la Maison de Bourbon

Première partie : du lundi 20, 12h00 au vendredi 24, 13h30 au lieu-dit "Le Prieuré" Avrillé 49240

- Conférences - Ateliers
- Objectifs :
 - Connaissance de la monarchie française
 - Systèmes idéologiques et *sociétés de pensée*
 - Création et animation d'une cellule d'étude

Deuxième partie : du vendredi 24, 18h00 au dimanche 18h00
au château de La Chapelle d'Angillon 18380

- Conférences
Thème : "La légitimité : d'hier à aujourd'hui"

LA LÉGITIMITÉ EN BRETAGNE

Un objectif :

Faire connaître la monarchie traditionnelle française

Calomniée, vilipendée depuis deux siècles, la monarchie est pourtant le type de gouvernement qui a construit la France, l'a régie pendant treize siècles et, selon de nombreux étrangers qui l'ont visitée au XVIII^e siècle, en a fait le pays du monde le plus prospère.

Rappelons également qu'à la veille de la Révolution, non seulement la Bretagne avait gardé son intégrité territoriale, ses États et son Parlement mais de plus, par l'institution de la Commission intermédiaire, elle avait pu conserver une large autonomie.

Seule la Monarchie peut apporter une réponse positive, non politicienne mais réaliste aux grands défis de l'avenir parce qu'elle est continuité, garantie de justice et de paix intérieure, et qu'elle s'enracine dans la religion et les traditions fondatrices.

Sept cercles :

- Arthur de Richemont (Rennes)
- Madame Élisabeth (Nantes)
- Georges Cadoudal (Vannes)
- Saint-Yves (Tréguier)
- Jean de Beaumanoir (Saint-Malo/Dinan)
- La Cathelinière (Saint-Nazaire)
- Duchesse Anne (Quimper)



unis au sein d'une fédération,

la Fédération Bretonne Légitimiste

BP 10307

35703 Rennes cedex 7

☎ 09 71 31 10 40 fed.bretonnelegitimiste@orange.fr

Un bimestriel :

- LA BLANCHE HERMINE

Depuis sa création, la FBL est adhérente à l'**Union des Cercles Légitimistes de France (UCLF)**, elle en est la correspondante exclusive pour la Bretagne.

www.uclf.org (site de l'UCLF)

<http://viveleroi.fr> (site de l'UCLF)

www.monarchiefrancaise.fr (site de l'UCLF)

www.cercle-henri4.com (site du cercle légitimiste du Béarn)

www.royauté.org (site de l'Institut de la Maison de Bourbon)

BULLETIN D'ABONNEMENT A LA BLANCHE HERMINE

M. Mme Mlle Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎

Adresse électronique.....

Abonnement normal : 20 €

Abonnement Étranger : 24 €

Ecclésiastiques/étudiants (France) : 16 €

Abonnement de soutien : à partir de 27 € et plus

Abonnement d'essai : 9 € pour 3 numéros

Abonnement électronique : 10 €

Bulletin d'abonnement à retourner à F.B.L. B.P. 10307, 35703 Rennes Cedex 7- CCP Rennes 3 613 22 N

Chèque à l'ordre de la F.B.L.

Directeur de Publication : P. BODIN – Imprimé par nos soins